

AKHASOL

SARL à capital variable
La Chapoulie
19410 Orgnac sur Vézère

Orgnac, le 1 mai 2022

Reçu pour distribution de dividendes

Je, soussigné Philippe Rousseau, associé, atteste avoir reçu de la SARL à capital variable AKHASOL, la somme de 3305,37 euros correspondant à la distribution des dividendes résultant des décisions prises lors de l'assemblée générale du 18 septembre 2021.

	Dividende par part (€)	Nombre de parts possédées	Somme due (€)
Montant brute décidé en AG	17,00	499	8483,00
Acompte de l'impôt sur le revenu	0,00	499	0,00
Contribution Sociales 2021*	- 2,924	499	- 1459,08
dont			
CSG	1,683		
CRDS	0,085		
Prélèvement social	0,765		
Contribution additionnelle	0,051		
Prélèvement de solidarité	0,34		
Total à payer	14,076	499	7023,92
Paiement novembre 21			3718,55
Ce paiement			3305,37

*loi des finance 2017 – 1837 du 31 décembre 2017

Prélèvement à la source :

Les dividendes perçus par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France (contribuables) sont soumis aux prélèvements sociaux payés à la source de 17,2% ainsi qu'au prélèvement à la source obligatoire au taux de 12,8 % (21 % avant le 1er janvier 2018). Mais ce dernier prélèvement ne s'applique pas à l'associé dont le revenu fiscal de référence du foyer fiscal de l'avant-dernière année ne dépasse pas les 75 000 € s'il est en couple et 50 000 € s'il est célibataire.

Calcul du revenu net à déclarer : Pour leur bénéficiaire, les distributions sont soumises à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des revenus de capitaux mobiliers (RCM) et doivent être mentionnées dans sa déclaration annuelle de revenus. Pour calculer le revenu net à déclarer en 2021, il convient :

- soit d'appliquer le prélèvement forfaitaire unique de 12,8 % et de le déclarer dans la case « revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux » de la déclaration des revenus 2020, l'abattement de 40 % n'est plus pris en compte.
- soit opter pour le barème progressif de l'impôt sur les revenus dans la catégorie des revenus des capitaux mobiliers (RCM). Ce régime permet de bénéficier d'un abattement de 40 % sur le montant des dividendes bruts et autres distributions perçus, destiné à compenser leur double imposition (au niveau de la société et de l'associé/actionnaire).

Si les dividendes sont soumis au barème progressif, la CSG acquittée est déductible à hauteur de 6,8% sur le revenu global imposable de l'associé qui les perçoit ; soit 477,62 € réparti sur les deux paiements.

Philippe Rousseau



Votre déclaration de revenus et d'activités 2020

Coordonnées

Prénom : CECILE
 Nom : POUGET
 Date de naissance : 05/08/1965
 N° Sécurité sociale : 265089935112604

Revenus artistiques

Revenus artistiques déclarés en bénéfices non commerciaux Micro BNC :
 Recettes HT : 3 826 €

Références d'activités artistiques

Ventes à des professionnels - Droits d'auteurs - Activités accessoires			
Nature de l'activité	Montant des revenus artistiques H.T.	Revenu précompté	Diffuseur
Création de formes végétales en textile	750 €	Non	Mairie de Brive la Gaillarde adresse: MAIRIE, 4 PL DE L HOTEL DE VILLE 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Création oeuvre	450 €	Non	Association Merveilleux prétexte adresse: CERICE 19000 TULLE
Exposition	1 000 €	Non	Mairie de Castelnau Montratier adresse: MAIRIE, 1 PL GAMBETTA 46170 CASTELNAU MONTRATIER STE ALAUZIE
Rencontres publiques et débats en lien direct avec	546 €	Non	Association les Zincoréziens rna: W193000783
Ateliers artistiques	1 080 €	Non	Ligue de l'enseignement 87 rna: W872006549
TOTAL Activités accessoires:	1 626 €		
TOTAL Ventes à professionnels, droits d'auteurs et activités accessoires:	3 826 €		

Ventes à des particuliers - Rétrocessions d'honoraires

Nature de l'oeuvre ou de l'activité	Montant des revenus artistiques H.T.
-------------------------------------	--------------------------------------

TOTAL
Ventes à des particuliers et rétrocessions d'honoraires:

Votre activité artistique

Cette année 2020 a été consacrée à la fabrication d'une oeuvre textile sur le thème du végétal. J'ai cousu une forêt inspirée des œuvres de littérature jeunesse et conçu des ateliers en lien avec ce thème. Depuis janvier 2021, cette "promenade botanique" commence à être exposée dans divers lieux (Centre socio culturel Jacques Cartier et Médiathèque de Brive la Gaillarde) et programmée dans les médiathèques de Perpignan et d'Argentat.

J'ai commencé une collaboration avec Fynnepan, un jeune illustrateur. Une première exposition de nos travaux 3 "Silence, ça gousse !" est installée à la Médiathèque de Juillac (19) en juin 2021 et prévue dans d'autres lieux. Elle donnera lieu à des ateliers croisés peinture/couture.

Vos options

Aucune option retenue

Déclaration transmise le 04/06/2021 à 10:33

RELEVE DE SITUATION COMPTABLE

AUTO ENTREPRENEUR

URSSAF LIMOUSIN
TSA 20022

93517 MONTREUIL CEDEX

POUR NOUS CONTACTER

Courriel : autoentrepreneur.urssaf.fr
Tél. : 3698

RÉFÉRENCES

N° Siret 75198080600010
N° compte 74700000911719903 6

MME POUGET CECILE
COURS DE COUTURE
LA CHAPOULIE
19410 ORGNAC SUR VEZERE

Page 1/2

Objet : Relevé de situation comptable

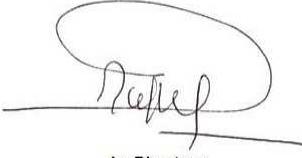
Madame,

Je vous prie de trouver en page suivante de ce document le détail de votre situation comptable correspondant à l'année 2022.

Mes collaborateurs se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Le Directeur



Le Directeur
Jean-Yves AUFRRET

DETAIL DE VOTRE SITUATION COMPTABLE

Nom cotisant : MME POUGET CECILE

Numéro de compte : 747000000911719903

Page 2/2

2022

CA cumulé BIC Vente : 0 €
CA cumulé Presta BIC : 0 €
CA cumulé BNC : 800 €
CA cumulé LMTC (*) : 0 €

(*) Location de meublé de tourisme classé

Échéance	Nature CA	Montant CA	Taux	Mnt Cot N dû	Mnt encaissé Cot N *	Solde débiteur
1er trimestre 2022	CFP BNC/BIC	800.0 € 800.0 €	0.2 % 22.2 %	180.0 €	180.0 €	0.0 €
Annuel		-	-	180.0 €	180.0 €	0.0 €

2021

CA cumulé BIC Vente : 0 €
CA cumulé Presta BIC : 0 €
CA cumulé BNC : 5060 €
CA cumulé LMTC (*) : 0 €

(*) Location de meublé de tourisme classé

Échéance	Nature CA	Montant CA	Taux	Mnt Cot N dû	Mnt encaissé Cot N *	Solde débiteur
1er trimestre 2021	CFP BNC/BIC	810.0 € 810.0 €	0.2 % 22.0 %	180.0 €	180.0 €	0.0 €
2ème trimestre 2021	CFP BNC/BIC	450.0 € 450.0 €	0.2 % 22.0 %	100.0 €	100.0 €	0.0 €
3ème trimestre 2021	CFP BNC/BIC	1150.0 € 1150.0 €	0.2 % 22.2 %	257.0 €	257.0 €	0.0 €
4ème trimestre 2021	CFP BNC/BIC	2650.0 € 2650.0 €	0.2 % 22.2 %	593.0 €	593.0 €	0.0 €
Annuel		-	-	1130.0 €	1130.0 €	0.0 €

Les informations contenues dans ce document sont transmises sous réserve de contrôle ultérieur et sans préjudice de majorations de retard restant à courir (art. R243.18 du code de la Sécurité sociale)

* La colonne "Mnt encaissé Cot N" intègre les versements et les remises éventuelles de pénalités, majorations et frais de justice.

SCI AK'Habitat
Philippe Rousseau (gérant)
La Chapoulie, 19410 Orgnac sur Vézère
05 55 98 98 18 / 07 823 923 82

A : Isaline Moulin,
Marie F. Laanatza,
Thomas Burbidge
412 rue des Fauconnelles
19130 Voutezac

Orgnac sur Vézère, le 01/06/2022

QUITTANCE DE LOYER N° 11

Loyer : **1200 €**

Total : **1200 €**

Reçu de *Isaline Moulin*
La somme de *mille deux cent euros*.

Correspondant à la location du logement situé au 412 rue des Fauconnelles,
19130 Voutezac.
Pour la période commençant le 1^{er} juin 2022 et finissant le 30 juin 2022.



Philippe Rousseau

Philippe Rousseau / Cécile Pouget
La Chapoulie, 19410 Orgnac sur Vézère
05 55 98 98 18 / 07 823 923 82

A : Adriel Marty / Lélia Faller,
Ceyrat, 2301 Route des vignes
19130 Voutezac

Orgnac sur Vézère, le 01/06/2022

QUITTANCE DE LOYER N° 88

Loyer : **650 €**

Total : **650 €**

Reçu de *Adriel Marty*
La somme de **650 €**

Correspondant à la location du logement situé au 2301 route des vignes
(anciennement 113 route de Voutezac), Ceyrat, 19130 Voutezac.
Pour la période commençant le 1^{er} juin 2022 et finissant le 30 juin 2022.



Philippe Rousseau